

CABINET Joël IZQUIERDO

Commissariat aux Comptes

20, rue du Mas de la Pinède

33 700 MERIGNAC

Tél : 05 56 97 89 89

Fax : 05 56 12 03 05

e-mail : cabinet.izquierdo@orange.fr

Association MJC C.L.A.L.

« Chemin Long Animation Loisirs »

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

**Siège social : 132, avenue de la Somme
33 700 MERIGNAC**

ASSOCIATION C.L.A.L.

« Chemin Long Animation Loisirs »

Siège Social : 132, avenue de la somme
33 700 MERIGNAC
Siret : 35012998700011 APE : 9499Z

ooooo

RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RÉSERVES ET SANS OBSERVATION NI INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Exercice clos le 31-12-2018

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Association au terme d'une assemblée, nous vous présentons ci-après notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, sur :

- 1°) – Le contrôle des comptes annuels de l'Association C.L.A.L., tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- 2°) – La justification de nos appréciations,
- 3°) – Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 1 et 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des opérations enregistrées durant l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Affectation de subventions

Votre association a disposé en 2018 des subventions suivantes :

° Subvention de la Mairie de Mérignac :	194 168,00 Euros
° Subvention TAPS :	9 275,00 Euros
° Subvention de la « CAF » :	31 849,00 Euros
° Subventions diverses :	5 756,00 Euros

Soit un Total de subventions perçues en 2018 de 241 048 €.

Nos travaux ont permis de vérifier que les subventions ont été utilisées conformément à leur objet.

III. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac,
Le 30 Mai 2019

Joël IZQUIERDO
Commissaire aux Comptes





Bérangère Brun

Expert-comptable inscrite au conseil régional de l'ordred' Aquitaine

ETATS FINANCIERS

31/12/2018

MJC CLAL

130-132 Avenue de la Somme

33700 Mérignac

Siret : 350 129 987 00011

29/05/2019

MJC CLAL

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et compte de résultat	2
Annexes Association 19	6
Bilan et compte de résultat détaillés	16
Soldes intermédiaires de gestion	24
Etat des immobilisations	25

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

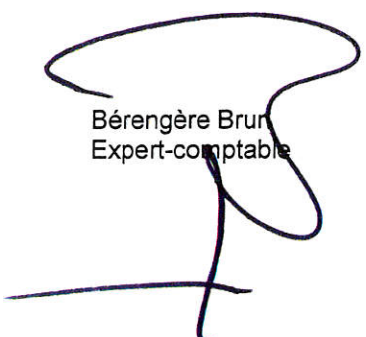
Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise MJC CLAL pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 26 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	160 609,91 Euros
chiffre d'affaires	58 333,25 Euros
résultat net comptable	4 619,15 Euros

Fait à BEGLES
Le 29/05/2019



Bérengère Brun
Expert-comptable

Bilan et compte de résultat

MJC CLAL

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	525	525				
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	8 157	7 320	838	0.52	814	0.35
Autres immobilisations corporelles	9 431	8 192	1 239	0.77		
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations	44		44	0.03	44	0.03
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	18 157	16 037	2 121	1.32	858	0.58
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	13		13	0.01	31	0.02
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	16 543		16 543	10.30	1 190	0.80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	133		133	0.08	79	0.05
. Personnel					133	0.09
. Organismes sociaux					1 108	0.75
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	18 840		18 840	11.73	11 009	7.42
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	118 837		118 837	73.99	132 877	89.56
Charges constatées d'avance	4 123		4 123	2.57	1 078	0.73
TOTAL (II)	158 489		158 489	98.68	147 504	99.42
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	176 647	16 037	160 610	100.00	148 362	100.00

MJC CLAL**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	26 068	16,23	26 068	17,57
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	43 004	26,78		
Résultat de l'exercice	4 619	2,98	43 004	28,99
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	73 690	15,38	69 071	46,56
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11 594	7,22	10 292	6,94
TOTAL (II)	11 594	7,22	10 292	6,94
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			88	0,06
Fournisseurs et comptes rattachés	28 013	17,14	17 184	11,53
Autres	15 068	9,30	20 559	13,86
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	32 244	20,08	31 167	21,01
TOTAL (IV)	75 325	46,50	68 999	46,51
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	160 610	100,00	148 362	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

MJC CLAL

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2019

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:				
Ventes de marchandises	1 296		1 296	2,22
Production vendue de biens				
Prestations de services	57 037		57 037	97,78
Montants nets produits d'expl.	58 333		58 333	100,00
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			241 047	-413,20
Cotisations			4 025	6,90
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Autres produits			9 375	16,07
Reprise sur provisions, dépréciations				
Transfert de charges			2 186	3,75
Sous-total des autres produits d'exploitation			256 633	-439,94
Total des produits d'exploitation (I)			314 966	-339,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Exédent transféré (II)				
PRODUITS FINANCIERS:				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés			567	0,97
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)			567	0,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion			1 789	3,07
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (IV)			1 789	3,07
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			317 322	-513,89
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				
TOTAL GENERAL			317 322	-513,90
CHARGES D'EXPLOITATION:				
Achats de marchandises			875	1,50
Variations stocks de marchandises			18	0,03
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés			75 299	129,00
Services extérieurs			13 416	23,00
Autres services extérieurs			67 841	116,30
Impôts, taxes et versements assimilés			2 461	4,22
Salaires et traitements			117 414	201,28
Charges sociales			32 442	55,82
Autres charges de personnel			350	0,59
Subventions accordées par l'association				

MJC CLAL

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 29/05/2019

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le
31/12/2018
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2017
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois)

%

Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Sur immobilisations : dotation aux amortissements

Sur immobilisations : dotation aux dépréciations

Sur actif circulant : dotation aux dépréciations

Pour risques et charges : dotation aux provisions

(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées

Autres charges

429

0,74

354

0,70

75

21,19

1 302

2,23

740

1,16

562

75,95

401

0,69

166

0,33

235

141,57

Total des charges d'exploitation (I)**312 248**

535,29

288 920

567,78

23 328

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Déficit transféré (II)

CHARGES FINANCIÈRES:

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions

Intérêts et charges assimilées

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements

Total des charges financières (III)**CHARGES EXCEPTIONNELLES:**

Sur opérations de gestion

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions

455

0,78

455

N/S

Total des charges exceptionnelles (IV)**455**

0,78

455

N/S

Participation des salariés aux résultats (V)

Impôts sur les sociétés (VI)

TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)**312 703**

506,07

288 920

567,78

23 783

8,23

SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT**4 619**

7,92

43 004

84,51

-38 385

89,35

TOTAL GENERAL**317 322**

513,99

331 923

552,29

-14 601

-4,39

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

TOTAL**CHARGES :**

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens et services

Prestations

Personnel bénévole

TOTAL

Annexes Association 19**MJC CLAL****ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2019

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 158 455,09 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 3 094,33 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/05/2019 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

MJC CLAL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2019

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation**

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

MJC CLAL

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2019

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Stocks :**

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

2.2.4 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.5 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.6 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

2.2.7 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

MJC CLAL**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 29/05/2019

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.8 - Contributions volontaires :**

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

- L'association n'est pas en mesure d'évaluer les contributions volontaires en travail.
- La convention triennale de la mairie prévoit une valeur locative calculée sur la base de 110 du mètre carré pour de l'immobilier ancien.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

